

ASSEMBLEE PLENIERE DU 28 JUIN 2023

MOTION

---000---

**1-Motion relative à la taxation des alcools et du tabac au bénéfice
de la santé des Réunionnaises et des Réunionnais**

=) Lecture par M. Jean-Marie VIRAPOULLE
présentée par le Groupe Majoritaire

Séance publique du 28 juin 2023

Motion relative à la taxation des alcools et du tabac au bénéfice de la santé des Réunionnaises et des Réunionnais

Considérant que la lutte contre les addictions est un enjeu public,

Considérant que chaque année 600 personnes perdent la vie à La Réunion à cause de la cigarette et que 16% des Réunionnais âgés de plus de 15 ans fument encore quotidiennement,

Considérant que le tabac est un facteur de risque avéré pour 17 cancers (poumon, gorge, bouche, lèvres, pancréas, reins, vessie, utérus...) et diverses maladies cardio-vasculaires (infarctus du myocarde, AVC, hypertension artérielle...), ou respiratoires chroniques (BPCO)...

Considérant que pour la plupart des patients hospitalisés ou ayant une affection longue durée, le maintien du tabagisme est facteur de surrisques opératoires, d'effets indésirables renforcés des traitements et plus globalement de dégradation du pronostic ou de la qualité de vie,

Considérant qu'une grossesse avec maintien du tabagisme signifie plus de risques de fausses couches, d'accouchements prématurés, de retard de croissance et de nouveaux nés de petit poids,

Considérant que La Réunion figure parmi les régions françaises où l'alcool tue le plus, derrière Le Nord et la Bretagne, avec près d'un décès sur 6 chaque année.

Considérant que la consommation excessive d'alcool, largement répandue et banalisée à La Réunion, notamment chez les plus jeunes, fait peser de réels risques sur la santé des hommes et des femmes et qu'un Réunionnais sur 10 boit de l'alcool tous les jours, à l'occasion de repas ou d'apéritifs par exemple, sans qu'il soit nécessairement question d'ivresse ou de dépendance,

Considérant qu'une des causes les plus importantes des Violences intra familiales à la Réunion est la consommation d'alcool,

Considérant que la problématique de l'alcool concerne l'ensemble de la population, directement ou indirectement accidentologie routière, surmortalité, pathologies chroniques, nombre de passages aux services d'urgence...

Considérant que boire de l'alcool pendant la grossesse peut entraîner de nombreuses complications pour le fœtus : retard de croissance, malformations physiques mais aussi troubles cognitifs et comportementaux comptant parmi les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale,

Considérant qu'à La Réunion, plus d'un bébé sur 100 naît avec un trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale, ce qui représente environ 130 nouveau-nés chaque année,

